

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 5 septembre 2014 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. BIANCHI Bruno, M. DE SOUSA Claude, Mme GRUSS Virginie, M. ROBEZ-MASSON Jérémy, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. ROMANO Stéphane, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema, M. OTTIGER Jean-Claude, Mme SCANZI Sylvie, M. FLEURY Sylvain, Mme GARCIA Françoise, M. BESANCON Germain.

Absents excusés : /

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV conseil du 11 juillet 2014
- 2 – Convention Conte et Compagnies 2014
- 3 – Transfert de la compétence informatique intégrale au SIAGEP
- 4 – Marché de transports – reconduction du groupement de commandes
- 5 – Emploi CAE
- 6 – Emploi CDD
- 7 - Questions et informations diverses
Présentation de la CAB par son Président

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

M. Bruno BIANCHI est nommé secrétaire de séance.

1 – Approbation du PV conseil du 11 juillet 2014

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 11 juillet 2014.

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2014.

2 - Convention conte & compagnies

M. Maire expose : comme chaque année le conseil général, dans le cadre du festival Conte et Compagnies, propose une représentation du spectacle intitulé « le petit chaperon jaune, le petit chaperon blanc, le petit chaperon vert. Le spectacle se déroulera le samedi 4 octobre 2014 au centre de loisirs et d'animation de DENNEY, le coût de cette représentation s'élève à 300 €.

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE, le Maire à signer la convention relative à la participation de la commune de Denney au 15^{ème} festival Comte \$ Compagnies du Territoire de Belfort pour le spectacle qui se déroulera le 4 octobre prochain.

3 – Transfert de la compétence informatique intégrale au SIAGEP

Le Maire expose : au 1^{er} janvier 2015, la commune devra procéder à la dématérialisation des échanges (signatures électroniques...) avec la DGFIP et les différentes administrations.

Le SIAGEP propose le remplacement des ordinateurs de la mairie tous les quatre ans avec entretien total du matériel et des logiciels pour un coût annuel de 3 255,37 euros soit 1180 euros supplémentaire par rapport à ce jour.

Les deux ordinateurs remplacés seront installés à la médiathèque et au centre périscolaire. Celui actuel de la médiathèque sera installé à l'école.

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE, le Maire à signer la convention fixant les conditions du transfert de compétence informatique intégrale entre la commune de DENNEY et le Syndicat intercommunal d'aide à la gestion des équipements publics.

4 – Marché de transports – reconduction du groupement de commandes

M. le Maire propose au Conseil de reconduire pour 3 ans la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif au transport des participants aux activités sportives et d'animations avec la ville de Belfort pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Ce groupement de commandes, permet à la ville de Belfort de négocier auprès des transporteurs des tarifs groupés.

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE, le Maire à signer la convention pour un groupement de commandes relatif au transport pour les activités sportives et d'animations avec la ville de Belfort pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

5 – Emploi CAE

M. le Maire propose d'engager une personne sous forme d'un contrat aidé de 20h / semaine, contrat à durée déterminée du 15 septembre 2014 au 14 septembre 2015, emploi polyvalent (animatrice au service périscolaire et pour l'entretien courant des différents bâtiments communaux). Pour ce type de contrat le Conseil général finance 80%/brut.

Le conseil à l'unanimité,

AUTORISE, le maire à signer le contrat aidé mentionné ci-dessus pour une durée d'un an.

6 – CDD direction du périscolaire

En remplacement d'un agent en congés maladie, M. le Maire propose d'engager un animateur prenant la direction au service périscolaire, sous forme d'un contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} septembre 2014 au 15 janvier 2015, en raison de 28 heures/mois.

Le conseil à l'unanimité,

AUTORISE, le maire à signer le CDD mentionné ci-dessus.

7 - Questions et informations diverses

Aucune question diverse n'ayant été posée le maire propose une suspension de séance à 19h50 en attendant l'arrivée de M. Meslot.

- 20h05 reprise de la réunion du CM en présence de Mr Meslot, Président de la CAB.

Présentation de la CAB par son Président

1/ Le Président présente la CAB et le rôle qu'il souhaite lui donner pour mieux intégrer les petites communes au sein de celle-ci.

Damien Meslot, nouvellement élu en tant que Président de la CAB, a souhaité mettre l'accent sur un rapprochement de la CAB et l'ensemble des petites communes affiliées.

Il propose aux communes de la CAB une répartition d'aide par péréquation.

Sur les 10 millions annuels de budget de la CAB, le Président souhaite que les communes bénéficient d'un fond d'aide aux communes pour des opérations d'investissements, 5.8 Millions d'euros sur 6 ans seront partagés au prorata du nombre d'habitants, soit pour Denney, 120 000 €.

Les modalités d'attribution de ce fond d'aide résultent d'un système de péréquation ; l'attribution des subventions dépend du nombre d'habitants de la commune.

Une enveloppe globale de 5.800.000 € est mise à disposition pour l'ensemble des communes, y compris Belfort ; si on attribuait strictement les subventions en fonction du nombre d'habitants, la commune de Belfort représentant la moitié des habitants de la CAB (50.000 hab. sur 100.000 hab. composant la CAB), obtiendrait à elle seule 2.900.000 €, soit la moitié de l'enveloppe. Pour éviter ce déséquilibre vis-à-vis des 32 autres communes, une subvention de 600.000 € serait allouée à la commune de Belfort.

Concernant les communes de plus de 2000 Hab : 200.000 € de subventions.

Concernant les communes de 1100 à 2000 Hab : 150.000 € de subventions.

Concernant les communes de moins de 1100 Habitants, telle que Denney, une enveloppe de 120.000 € est allouée à notre commune.

Concernant les communes plus modestes de la CAB, c'est une subvention de 60.000 € qui est allouée.

Le fond d'aide aux communes sera présenté et mis au vote au sein de l'exécutif de la CAB au mois d'octobre 2014.

En cas de votre favorable, il entrera en vigueur au 1^{er} Janvier 2015.

Ces subventions ne concernent que les investissements (achats immobiliers, rénovations, travaux, achats d'ordinateurs, modernisation des équipements, etc...) et ne sauraient être allouées afin d'abonder un budget de fonctionnement.

Ces subventions sont cumulables avec d'autres subventions, à savoir subventions parlementaires et sénatoriales ou autres, sans pouvoir toutefois dépasser un seuil de 80% de l'ensemble des besoins pour un même projet (règle du plafonnement des aides publiques à 80%).

A ce titre, la subvention de la CAB ne peut dépasser 60% du montant HT d'un même investissement.

Pour débloquer la subvention, le Maire doit obtenir l'autorisation du Conseil municipal.

Le Maire doit produire une attestation affirmant que les travaux n'ont pas débuté (lorsque la subvention est utilisée pour le paiement de travaux) ; Le Maire devra également produire les devis et le plan de financement.

Elle peut être utilisée en une seule fois ou en plusieurs fois par la commune et peut concerner un ou plusieurs projets, au gré des besoins et des investissements

Cette subvention permettra une meilleure distribution des ressources au sein de la CAB.

Pour M. Meslot la mutualisation des services de la CAB avec les communes devrait permettre des économies.

2/ Questions diverses à M. Meslot

Questions/Réponses

- Contrat de plan Etat région : volet territorial.

Obtenir de l'Etat qu'il accepte de mettre une certaine somme à disposition des collectivités : Damien Meslot ne peut guère s'étendre plus sur la question, au vu des finances publiques actuelles.

- DETR (dotation d'état pour les territoires ruraux = fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR)) : Le Préfet a pour pratique d'interroger les parlementaires sur le bien fondé de la demande déposée par les communes.

- Damien Meslot nous informe également du fait que Jean Rosselot, actuel Maire de Bermont, et vice-président de la CAB souhaite l'obtention d'une enveloppe de l'Etat pour le tourisme et le patrimoine, (nous menons de notre côté une étude pour la rénovation et la mise en valeur de notre monument aux morts, ...).
- Financement de la numérisation des écoles. Apporter la technologie numérique dans les écoles par l'intermédiaire de tableaux numériques, de tablettes, actuellement des négociations sont ouvertes avec le SIAGEP pour assurer l'entretien et la maintenance de l'ensemble du matériel informatique. La numérisation des écoles coutera plusieurs millions d'euros à la CAB.
- A partir du 15 juillet 2015 la DDT n'instruira plus les dossiers des permis de construire. L'instruction des permis de construire pourrait être prise en charge par la CAB. Il pense qu'il faudrait deux personnes à l'instruction des dossiers, le Maire de la commune concernée restant évidemment maître de la décision finale.
- Au 1^{er} Janvier 2015, Damien Meslot souhaite mettre en place le système de collecte des monstres gratuitement, mais uniquement à la demande.
- Fibre optique : Orange a promis que l'ensemble des habitants de la CAB serait équipé dans les 3 années à venir.
- Pour compléter éventuellement le financement d'un investissement, il est possible de déposer un dossier auprès du Député ou du Sénateur.
- Damien Meslot a informé les élus que pour des problèmes juridiques la CAB est en mesure de répondre à nos demandes.
- Il nous a également rappelé que la commune pouvait bénéficier de la mise à disposition gracieuse de matériel lors de manifestations organisées au sein de la commune.
- En cas de besoin, la CAB peut mettre gracieusement à disposition de la commune les bennes pour l'évacuation des matériaux.
- Une question concernant les pistes cyclables et un maillage possible a été posée ; Damien Meslot n'a pas souhaité s'avancer trop sur le sujet, tout en nous informant néanmoins du fait qu'une étude était en place pour améliorer les pistes cyclables.
- Question concernant le RPI Denney-Pfaffans. La CCTB prend en charge une partie des dépenses de fonctionnement pour les communes adhérentes, la CAB quant à elle ne donne aucune aide à ce niveau. Un élu propose un rapprochement de notre commune avec une autre se trouvant au sein de la CAB, ce qui pourrait être envisageable avec l'aide de la CAB. M. Meslot précise que cela est un problème du fait de se trouver pour certaines communes à cheval sur deux communautés mais que la CAB ne pense pas pour le moment prendre la compétence, dans les RPI.

La séance est levée à 22h00

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans la salle